

Orange Business veut supprimer des emplois et changer de stratégie

La division entreprises de l'opérateur a vu chuter ses activités historiques

L'avenir incertain d'Orange Bank, foyer de pertes récurrentes, préoccupe Christel Heydemann, la directrice générale d'Orange, depuis sa prise de fonctions en avril 2022. Mais ce n'est rien à côté d'Orange Business, dont le bénéfice opérationnel s'est effondré de 35 % en trois ans. Avec ses 7,9 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2022, cette division dédiée aux entreprises pèse 60 fois plus lourd que la banque.

D'où l'urgence de l'opérateur à enrayer le dérapage de ces activités. Orange Business nécessite un « plan intense de restructuration », a prévenu M^{me} Heydemann lors de la présentation, le 16 février, de sa stratégie à l'horizon 2025. Après plusieurs mois de travaux préparatoires, ce plan est sur le point d'être lancé. La direction d'Orange doit annoncer des suppressions d'emplois, mercredi 22 mars, lors d'un comité social et économique.

Un peu moins de 700 postes sont concernés, sur les 5700 que compte SCE, l'entité d'Orange Business espère mettre en place une rupture conventionnelle collective, mais cela nécessite un accord majoritaire avec les organisations syndicales. En cas d'échec, l'opérateur devrait alors passer par un plan de départs volontaires. « Orange Business souhaite s'appuyer sur le dialogue social de qualité qui caractérise le groupe, indique Orange. De fait, il réserve aux partenaires sociaux et aux collaborateurs le détail des modalités qui seraient proposées. »

opérationnel en 2025, ce qui laisse encore deux années de baisse.

Le sujet est sensible. Il s'agirait du premier plan de départs volontaires lancé par le groupe depuis la crise des suicides de 2009. Ces dix dernières années, Orange a réduit ses effectifs en France, mais toujours par le biais des départs naturels, notamment en incitant ses salariés les plus âgés à anticiper leur départ en retraite via un temps partiel senior (TPS). Depuis sa création en 2010, 42 000 salariés d'Orange ont profité de ce dispositif, dont 7600 rien qu'en 2022 pour la dernière année du TPS.

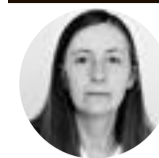
Vers le cloud et la cybersécurité
Pour ces quelque 700 postes, Orange Business espère mettre en place une rupture conventionnelle collective, mais cela nécessite un accord majoritaire avec les organisations syndicales. En cas d'échec, l'opérateur devrait alors passer par un plan de départs volontaires. « Orange Business souhaite s'appuyer sur le dialogue social de qualité qui caractérise le groupe, indique Orange. De fait, il réserve aux partenaires sociaux et aux collaborateurs le détail des modalités qui seraient proposées. »

Pour la direction, ces mouvements de personnels sont indispensables pour faire de la division B to B une vraie entreprise de services du numérique, tirée par la cybersécurité et le cloud. Il s'agit

La direction souhaite une rupture conventionnelle collective pour 700 postes

de compenser la chute des activités historiques, laminées par le Covid-19. Avant la pandémie, Orange Business installait des serveurs téléphoniques dans les entreprises et des postes fixes sur le bureau des employés. Mais depuis 2020, les applications de visioconférence (Zoom, Teams, Google Meet...) et le télétravail ont ringardisé le téléphone fixe. En trois ans, les activités de télécoms fixes de la société ont vu s'envoler 500 millions d'euros de chiffre d'affaires.

Orange Business doit « être, encore plus qu'actuellement, un intégrant réseau et numérique », a expliqué M^{me} Heydemann le 16 février. Pour cela, elle doit s'appuyer « sur la culture digitale des sociétés acquises ces dernières années », comme la société française Business & Décision, achetée en 2018 sous l'ère du PDG Stéphane Richard. Des acquisitions complémentaires sont envisagées dans les prochains mois, notamment dans la cybersécurité, où le groupe espère trouver plus de croissance.



MATIÈRES PREMIÈRES

PAR LAURENCE GIRARD

Coup de pompe sur le brut

Terrain glissant pour le pétrole. L'effondrement brutal de la Silicon Valley Bank a suscité une véritable onde de choc. Partant des plages californiennes de Santa Monica, elle a été ressentie jusqu'au calme rivage du lac de Zurich. Attention, vague-submersion pour Credit Suisse Group ! Le cours de l'établissement bancaire helvète a plongé en Bourse, mercredi 15 mars, sur des rumeurs de risque de faillite.

Face à l'urgence de la situation, la Banque nationale suisse lui a, dans la nuit du mercredi au jeudi 16 mars, accordé un prêt de 50 milliards de francs suisses (50,7 milliards d'euros), afin de renforcer ses liquidités.

De quoi calmer quelque peu la vague de pessimisme des marchés, inquiets d'un risque de propagation. Cette humeur sombre n'a pas épargné le cours de l'or noir. Les plus pessimistes anticipant une baisse de la demande. Mercredi, le prix du baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en mai reflétait à 71,67 dollars (67,38 euros), son plus bas niveau depuis quinze mois, à comparer aux près de 120 dollars, il y a un an. De même, son équivalent américain, le baril de West Texas Intermediate, pour livraison en avril, se négociait à 65,65 dollars.

Coup de pompe sur le brut... L'opération de renflouage de Credit Suisse a fait remonter le niveau du baril de pétrole. Sans euphorie, toutefois. Vendredi

17 mars, le tarif du baril de Brent repassait la cote des 75 dollars.

Pour Philippe Chalmin, professeur à l'université Paris-Dauphine et codirecteur du Cyclope, le cercle de réflexion sur les matières premières, la prévision d'un prix du pétrole à près de 70 dollars le baril à la fin du premier semestre est pour l'heure plutôt crédible. Il justifie ce cours par « le discount de 25 dollars à 30 dollars sur le pétrole russe, qui tire les prix vers le bas ». Il estime aussi que la reprise des importations chinoises, après la fin de la stratégie zéro Covid, reste limitée.

Un marché de l'énergie rafraîchi

Enfin, il évoque le repli du prix du gaz. Le gaz naturel européen Title Transfer Facility se négociait à 44 euros le mégawatt-heure, vendredi, sur la place d'Amsterdam, à comparer aux 130 euros affichés il y a un an. La remontée du mercure rafraîchit le marché de l'énergie.

Certains analystes tablent sur un rebond du baril. Ils estiment que les banques centrales pourraient être obligées d'arrêter de remonter leurs taux pour éviter de paralyser leurs systèmes bancaires, ce qui doperait le cours de l'or noir. Ils attendent les conclusions de la prochaine réunion de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole et la Russie, le 3 avril. Ils sauront alors dans quel sens sera actionné le robinet du pétrole des grands producteurs. ■

Génocide des Tutsi : succession de procès contre des journalistes à Paris

Deux ans après la remise du rapport Duclert sur le rôle de la France au Rwanda, de 1990 à 1994, le débat reste vif devant les tribunaux

Accusée d'« injure publique » par Aloys Ntiwiragabo, chef du renseignement militaire rwandais pendant le génocide des Tutsi en 1994, Maria Malagardis a été relaxée par le tribunal de Paris, le 15 mars. Dans un tweet, la reporter de Libération avait interpellé le président de la République, Emmanuel Macron, et le ministère de la justice après une enquête de Mediapart qui avait localisé Aloys Ntiwiragabo dans la banlieue d'Orléans.

« Un nazi africain en France ? Quelqu'un va réagir ? », avait tweeté, le 24 juillet 2020, Maria Malagardis. Dans son jugement, que Le Monde a pu consulter, la 17^e chambre du tribunal correctionnel estime que le tweet « participe (...) d'un débat d'intérêt général majeur relatif aux crimes commis pendant le génocide des Tutsi et au jugement de leurs auteurs ».

« Mensonges diffamatoires »

« Ce message à visée interpellative a été publié par une journaliste spécialisée sur la question, dit la chambre, et sa réaction s'inscrit dans le cadre de son engagement et de ses prises de position dans le débat public au sujet de la poursuite des génocidaires. » La cour considère également qu'« en dépit de son importante charge injurieuse, il doit être considéré que ce propos n'a pas dépassé les limites admissibles de la liberté d'expression ».

Cette décision fait suite à une audience, tenue deux jours plus tôt pendant plus de sept heures, toujours à la chambre de la presse. Lundi 13 mars, les journalistes Benoît Collombat, de la cellule investigation de Radio France, et Laurent Larcher, spécialiste de l'Afrique au journal La Croix et

auteur du livre Rwanda, ils parlent (Seuil, 2019), étaient poursuivis pour complicité de diffamation. Guillaume Victor-Thomas, ex-employé de la société Spairops, leur reproche d'avoir diffusé le témoignage d'un humanitaire disant avoir assisté, à l'aéroport de Goma (Zaïre) en août 1994, à des livraisons d'armes effectuées par lui.

Le jugement sera rendu le 23 mai, un mois après un nouveau procès. Les 20 et 21 avril, Annie Faure, docteur au sein de l'ONG Médecins du monde pendant le génocide, comparaitra après une plainte d'Hubert Védrine, aussi auteur d'une attestation en faveur de Guillaume Victor-Thomas. En 2019, sur France Inter, elle avait pointé la responsabilité de l'ex-secrétaire général de l'Élysée dans la tragédie rwandaise. « C'est lui qui a accepté ou fermé les yeux sur la livraison d'armes et la protection des génocidaires », avait-elle déclaré.

En mai 2022, Hubert Védrine a gagné un procès en diffamation contre Guillaume Ancel à la suite d'une série d'articles publiés sur son blog. La 17^e chambre a condamné l'ancien officier français à 2 000 euros d'amende avec sursis. « Il n'y a pas de volonté d'engager des procédures spécifiquement contre des journalistes, mais uniquement contre des auteurs qui diffusent de virulents mensonges diffamatoires », fait savoir Hubert Védrine, qui a porté plainte contre l'ancien journaliste du Figaro Patrick de Saint-Exupéry pour son livre La Traversée (Les Arènes, 2021), avec un procès prévu pour 2024.

« M. Védrine prend la place des sept militaires Français qui ont déjà poursuivi mon client après la parution d'un ouvrage [Complices de l'inouvable (Les Arènes, 2009)] et

donné lieu à un nombre sidérant de procédures, dit l'avocat de l'auteur, Vincent Tolédano. Ces procès en diffamation donnent à ceux qui les gagnent un blanc-seing ou une sorte de certificat d'innocence. »

« Accélération des procédures »

Cette d'affaires montre que, deux ans après le rapport Duclert de mars 2021, établi par une commission d'historiens sur la base des archives de l'Etat pour étudier le rôle de la France au Rwanda de 1990 à 1994, le débat reste vif devant les tribunaux. « Il y a une accélération actuelle des procédures, mais ces dernières ne sont pas nouvelles », estime l'historien Vincent Duclert.

« Pour les affaires de diffamation ou d'injure publique, les plaintes débouchent presque systématiquement sur des procès, poursuit l'historien. L'expression sur les réseaux sociaux fournit aussi de nombreuses occasions de plainte... Notre commission est restée sur un strict domaine historique. L'éventuelle qualification pénale relevée pour certaines autorités françaises n'est donc pas tranchée. »

Depuis 2017, la loi sur la liberté de la presse punit le fait de nier, minorer ou banaliser tous les génocides, et pas seulement celui des juifs. En mai 2022, Natacha Polony, éditorialiste à Marianne, était la première à comparaître en France pour « contestation de l'existence de crime contre l'humanité » au Rwanda, après des propos sur France Inter. Poursuivie par des associations de victimes du génocide, elle a été relaxée. ■

PIERRE LEPIDI

Le Monde Afrique

Retrouvez en ligne l'ensemble de nos contenus

lesChampsLibres

RENNES

21 > 26 mars 2023

GRATUIT

festival nos futurs

LA PAROLE À LA RELÈVE

#nosfuturs
leschampslibres.fr/nosfuturs

le Monde CAMPUS RENNES MÉTROPOLE